

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE**, tenue le **13 DÉCEMBRE 2021 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	marie;
Luc DUVAL,	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2021,304 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

2021,305 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale.

2021,306 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Même s'il s'agit d'une session spéciale, mais que tous les membres du conseil sont présents, des points sont ajoutés à l'ordre du jour. Ces points sont indiqués en caractères gras.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021
6. RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE – Adjudication du contrat
7. OFFRE DE SERVICES POUR PIIA ET MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME
8. COMITÉ EN VERT – Nomination des membres
9. AVIS DE MOTION
 - 9.1 Projet de règlement de taxation 2022
 - 9.2 Projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour 2022
 - 9.3 Projet de règlement de tarification pour la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022
- 10. STATION DU MONT GLEASON**
- 11. DÉBRANCHEMENT DU VIEUX RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – Contrat à La Sablière de Warwick Ltée**

12. **INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR (BORNE SÈCHE) CHEMIN CORRIVEAU (secteur des Oiseaux) – Paiement d'une facture à La Sablière de Warwick Ltée**
13. **ASSOCIATION DES POMPIERS – Subvention annuelle pour bénévolat – Demande de transfert du solde**
14. **PROJET DE LOI 103 – Demande d'appui**
15. **RUE DUPUIS – Demande de prêt de terrain pour « virée »**
16. **MAISON DES JEUNES – Représentant de la ville et substitut au conseil d'administration**
17. **DEMANDE DU COMITÉ DE LOISIR DE LA RÉSIDENCE ST-AIMÉ – Suivi**
18. **LEVÉE DE LA SESSION**

**2021-271 RÉSOLUTION NO 2021-271
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2021,307 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Donald Roux demande si le taux de taxation pour le milieu agricole demeurera plus bas que celui du résidentiel en 2022.

Le conseil lui répond que c'est ce qui est prévu dans le règlement de taxation 2022.

2021,308 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 6 décembre 2021.

**2021-272 RÉSOLUTION NO 2021-272
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 décembre 2021 tel que présenté.

2021,309 RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE – Adjudication du contrat

Ce point est reporté à une prochaine session.

2021,310 OFFRE DE SERVICES POUR PIIA ET MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

**2021-273 RÉSOLUTION NO 2021-273
RÈGLEMENT P.I.I.A.
MANDAT POUR ANALYSE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut étudier la possibilité d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) en vue d'assurer l'intégration des nouvelles constructions résidentielles dans le secteur de la rue des Cèdres;

- 2 Il y a lieu de mandater une firme d'urbanisme pour accompagner la ville dans cette analyse, pour discussion avec les membres du conseil les membres du CCU et de la SIEKF;
- 3 Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Cette dépense sera prévue au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU cd qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services EXP inc. pour procéder aux travaux d'analyse pour la possibilité de réaliser un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le tout tel que prévu au premier volet de l'offre de services no 999-21023202-PP (KIFM), du 29 novembre 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un taux horaire de **CENT VINGT DOLLARS (120,00 \$)** plus les taxes applicables pour un maximum de QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$) pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montant nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Alexandre Dérageon, de Services EXP inc.

2021,311 COMITÉ EN VERT – Nomination des membres

2021-274 RÉOLUTION NO 2021-274 COMITÉ EN VERT NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un nouveau Comité en vert a été formé par des citoyens bénévoles;
- 2 Il y a lieu de nommer les membres de ce comité

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** La Ville de Kingsey Falls nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité en vert :

Représentants de la population :	Représentant du conseil municipal :
- Émily Knight	- Éric Fréchette
- Joanne Patenaude	
- Nathalie Patenaude	
- Marie-Josée Pleau	
- Daniel René	
- Myriam Tremblay	
- Mélissa Saint-Amour	

2021,312 AVIS DE MOTION

2021,312.1 PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2022-01 TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement établissant la taxation pour l'exercice financier 2022.
- dépose le projet de règlement n° 2022-01 intitulé Taux de taxes pour l'exercice financier 2022.

2021,312.2 PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR 2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2022-02 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR 2022

Le conseiller **Éric FRÉCHETTE**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour 2022.
- dépose le projet de règlement n° 2022-02 intitulé Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour 2022.

2021,312.3 PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2022-03 RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2022

Le conseiller **Marc PAYEUR**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement de tarification pour la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022.
- dépose le projet de règlement n° 2022-03 intitulé Règlement de tarification pour la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022.

2021,313 STATION DU MONT GLEASON

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a reçu de la MRC un abonnement de soirée à la Station du Mont Gleason pour qu'il soit remis dans la population.

Les membres du conseil conviennent de donner cet abonnement à la Maison des jeunes de Kingsey Falls afin qu'elle le fasse tirer parmi les usagers.

2021,314 DÉBRANCHEMENT DU VIEUX RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – Contrat à La Sablière de Warwick Ltée

**2021-275 RÉSOLUTION NO 2021-275
DÉBRANCHEMENT DU VIEUX
RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
CONTRAT À LA SABLIÈRE DE WARWICK LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de débrancher le vieux réservoir d'eau potable en vue de sa démolition;
- 2 La Sablière de Warwick Ltée a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystal HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde le contrat à La Sablière de Warwick Ltée pour le débranchement du vieux réservoir d'eau potable.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même

**2021,315 INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR (BORNE SÈCHE)
CHEMIN CORRIVEAU (Secteur des Oiseaux) – Paiement
d'une facture à La Sablière de Warwick Ltée**

**2021-276 RÉSOLUTION NO 2021-276
INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR (BORNE SÈCHE)
CHEMIN CORRIVEAU (SECTEUR DES OISEAUX)
PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA SABLIÈRE DE
WARWICK LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-218, la ville autorisait l'installation d'un réservoir (borne sèche) sur le chemin Corriveau (secteur des Oiseaux);
- 2 Des travaux d'excavation ont dû être exécutés pour cette installation;
- 3 Il y a lieu de payer la facture à La Sablière de Warwick Ltée pour ces travaux d'excavation;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **MARC PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée un montant de **VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT TREIZE DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (23 713,17 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2021,316 ASSOCIATION DES POMPIERS – Subvention annuelle pour bénévolat – Demande de transfert du solde

La greffière informe les membres du conseil que les pompiers ont demandé à la ville que le montant non dépensé de leur subvention annuelle pour bénévolat soit transféré en 2022.

Le conseil refuse cette demande pour être équitable avec tous les départements.

2021,317 PROJET DE LOI 103 – Demande d'appui

**2021-277 RÉSOLUTION NO 2021-277
DEMANDE D'APPUI – IMPACTS DU PROJET
DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption du Projet de Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (Projet de Loi 103) le 6 octobre 2021 par le gouvernement du Québec;
- 2 Que sous prétexte d'allègement administratif, le Projet de Loi 103 a des impacts majeurs et non souhaitables en aménagement du territoire et en urbanisme par l'introduction d'importantes modifications au mécanisme de demande d'exclusion d'un lot d'une zone agricole;
- 3 L'article 73 du projet de loi modifie l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q,c.P-41.1, ci-après LPTAA) afin de retirer à la municipalité locale le pouvoir de déposer une demande d'exclusion de la zone agricole et que ce seront désormais uniquement les municipalités régionales de comtés (MRC) qui auront la possibilité de déposer une telle demande;
- 4 Que cette modification prévue à la LPTAA retire aux municipalités une partie de leur pouvoir et compétence en urbanisme et en développement local, et ce, suite aux élections municipales et avec l'arrivée de nouveaux élus municipaux à travers le Québec;
- 5 Que l'article 75 du Projet de Loi 103 modifie l'article 65.1 de la LPTAA et que dorénavant, le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire de la municipalité régionale de comté et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion, peu importe le type d'usage;

- 6 Que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pourra ainsi rejeter une demande d'exclusion pour le seul motif que des espaces sont disponibles à l'échelle de la MRC;
- 7 Que cette modification prévue à la LPTAA est susceptible de générer des effets importants sur le dynamisme des municipalités rurales et va à l'encontre du renforcement des cœurs villageois puisque les demandes d'exclusion pourront être de facto rejetées par la CPTAQ sous seul motif qu'une municipalité voisine possède de tels espaces et sans avoir entendu les arguments des demandeurs;
- 8 Que cette modification prévue à la LPTAA va à l'encontre du principe, pourtant affirmé du gouvernement du Québec, de mieux prendre en compte les particularités régionales et locales en établissant une procédure mur-à-mur rigide et peu adaptée aux régions hors des grands centres urbains;
- 9 Que cette modification prévue à la LPTM affaiblit ainsi le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) des MRC qui est le document de planification permettant de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires;
- 10 Le lien fort entre la vitalité des activités et du territoire agricole et le dynamisme des cœurs villageois et des villes centres lesquels s'harmonisent à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement des MRC qui est l'outil privilégié visant à assurer cet équilibre fondamental entre la pérennité de la zone et des activités agricoles et le développement des municipalités et des régions;
- 11 La volonté du gouvernement du Québec d'élaborer une Stratégie nationale en urbanisme et en aménagement des territoires (SNUAT);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de la Ville de Kingsey Falls :

- Demande le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local.
- Demande au gouvernement du Québec de profiter de la SNUAT pour proposer un mécanisme visant à renforcer le rôle des schémas d'aménagement et de développement par l'intégration de critères rigoureux de recevabilité des demandes d'exclusion de la zone agricole, laquelle serait la meilleure et la plus susceptible de concourir à la vitalité des villages et la pérennité de la zone et des activités agricoles.
- Transmette et demande l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM); des MRC et des municipalités du Québec.
- Transmette cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et au gouvernement du Québec.

2021,318 RUE DUPUIS – Demande de prêt de terrain pour « virée »

M. le maire fera la demande à Mme Élisabeth L'Espérance, propriétaire des terrains à vendre sur la rue Dupuis, si elle consent à prêter un terrain vacant à la ville pour que cette dernière aménage une « virée » pour régler la problématique des camions durant la période de construction des nouvelles propriétés sur cette rue.

2021,319 MAISON DES JEUNES – Représentant de la ville et substitut au conseil d'administration

**2021-278 RÉSOLUTION NO 2021-278
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES
JEUNES DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 7 novembre 2021;
- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau représentant de la ville au conseil d'administration de la Maison de jeunes de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme M. Éric Fréchette, conseiller, pour représenter la ville au conseil d'administration de la Maison des jeunes de Kingsey Falls. Le conseiller Luc Duval est nommé substitut.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls.

2021,320 DEMANDE DU COMITÉ DE LOISIR DE LA RÉSIDENCE ST-AIMÉ – Suivi

Le conseiller Marc Payeur informe les membres du conseil qu'il a rencontré des membres du comité des loisirs de la Résidence St-Aimé pour connaître leurs attentes face à leur demande de soutien à la ville.

2021,321 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 36.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière